



LA COOPÉRATION AGRICOLE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Contact bio

N°10

Octobre 2022

Agenda

OCTOBRE

15 au 19

SIAL PARIS.

Parc des Expositions, Villepinte (93). Stand 5A L006.

La Coopération Agricole, l'ANIA (Association Nationale des Industries Alimentaires) et Business France (Export), s'unissent sur un stand commun.

+ d'infos :

mpressans@lacoopagri.coop

fremery@lacoopagri.coop

17

BILOCAL des SAVOIE.

Salon des approvisionnements bio et locaux
- La Maison Rouge, Barberaz (73).

Organisé par le Cluster Bio en partenariat avec ADABIO.

+ d'infos et inscription [ici](#)

27

Webinaire LCA ARA

"Marchés des Grandes Cultures bio".

Gratuit sur inscription [ici](#).

NOVEMBRE

10

Webinaire LCA ARA & la Chambre Régionale d'Agriculture AuRA

"Filières bio et changements climatiques".

Gratuit sur inscription [ici](#)

22 & 23

Journées Techniques ITAB "Intrants en

production végétales Bio" - Mas, Paris 13^e.

Substances de base, mises à jour réglementaire, biostimulant & autres substances peu préoccupantes.

+ d'infos [ici](#)



Retrouvez notre offre
de formation en :

**Qualité
RSE**

+ d'infos : vmann@isara.fr

ZOOM SUR NOS WEBINAIRES DE FIN D'ANNÉE !

Marchés des Grandes Cultures Bio



Avec la participation de nombreux acteurs de la filière GC Bio :



Et de nos partenaires :



Au programme :

- **Contextualisation grandes cultures bio en AURA (surfaces, conversions, données de l'ORAB)**
par Alice ODOUL, chargée de mission Observatoire de l'AB, grandes cultures, enseignement agricole et magazine "La Luciole" FRAB AURA
- **Marchés des grandes cultures bio et point collecte**
par Tiana SMADJA, chargée d'études économiques Terres Univia, et Bruno BARRIER-GUILLOT, directeur Etudes Scientifiques et Economiques Intercéréales, animateurs Bio du groupe Bio des interprofessions Intercéréales & Terres Univia.
- **Consommation des produits issus des grandes cultures bio**
par Bastien BOISSONNIER, chargé de projets filières Cluster Bio AURA.
- **Table ronde "Constats du marché bio par les acteurs de la filière et stratégies autour du développement du Bio"**
Intervenants : Francis SURNON, producteur & administrateur élu référent Bio au sein de la coopérative Oxyane ; Amandine POIZOT-CLEMENT, responsable coopérative Bioagri ; Guillaume CARRUZO, responsable filières de Maisons Marion (FAB et Meunerie).

Webinaire gratuit mais sur inscription obligatoire : [ici](#)

Filières Bio & Changements climatiques

Le secteur agroalimentaire se retrouve particulièrement fragilisé par le contexte actuel. L'enchaînement et la superposition de crises entraînent des conséquences sur nos productions, nos approvisionnements et nos habitudes de consommation. Comme de nombreux secteurs, le secteur agricole est certes fragilisé mais compte tenu de son importance il est également la clef de voûte de notre résilience.

La « transition » que notre société veut voir se mettre en mouvement depuis plusieurs années devient aujourd'hui une urgence face aux enjeux environnementaux : **l'agriculture biologique fait partie de la solution.**

Un programme détaillé vous sera communiqué rapidement.

Webinaire gratuit mais sur inscription obligatoire : [ici](#)

Avec la participation de nombreux intervenants et partenaires des filières biologiques :



La Coopération Agricole Auvergne-Rhône-Alpes
Agrapole - 23 rue Jean Baldassini - 69364 LYON Cedex 07

Tél. 04 72 69 91 91 www.cdf-aa.coop [@lacoopagriARA](https://twitter.com/lacoopagriARA)

Association Loi 1901 - SIRET 484 896 444 00037

RETOUR EN IMAGES SUR LE SALON INTERNATIONAL DES PRODUITS BIOLOGIQUES : Natexpo 2022

Natexpo s'est déroulé à Eurexpo Lyon du 18 au 20 Septembre 2022.

Natexpo est le salon professionnel de la bio, organisé par, et pour, des professionnels de la bio et soutenu par toute la profession. Depuis plus de 60 ans, c'est un événement majeur pour l'ensemble des acteurs du marché réunissant les producteurs, les fabricants, les transformateurs, les distributeurs et les spécialistes de notre secteur au niveau national et international.

La Coopération Agricole ARA est allée à la rencontre de son réseau coopératif et de ses partenaires, retour en images et partage sur les réseaux !

natexpo

18-20 septembre 2022 | Eurexpo Lyon – Hall 4



La Coopération Agricole Auvergne-Rhône-Alpes
552 abonnés
2 sem. •

Diane Rivaton • 1er
2 sem. •

#Natexpo Lyon 2022 #Salon international du Bio

LCA ARA à la rencontre de ses coopératives
#Rencontre avec la Coopérative Laitière de Yenne

Chiffres clefs de la Coopérative Laitière de Yenne :

- Production de fromages Bio depuis 1992
- 8 producteurs Bio
- Lancement de 2 nouveaux produits pour l'hiver 2022-2023: la Raclette à l'all des ours Bio et le Bleu de Savoie Coop de Yenne Bio



La Coopération Agricole Auvergne-Rhône-Alpes
552 abonnés
2 sem. •

Diane Rivaton • 1er
2 sem. •

#Natexpo Lyon 2022 #Salon international du Bio

LCA ARA à la rencontre de ses coopératives
#Rencontre avec la Coopérative Sicaba

Chiffres clefs de Sicaba :

- 1992 = 1er abattoir certifié pour l'abattage du Bio en France
- 200 adhérents actifs dont une 50aine en Bio
- Le Bio = 44% de l'abattage total de Sicaba



La Coopération Agricole ARA @lacoopagriARA - 21 sept.
@lacoopagriARA à #Natexpo Lyon 2022 : à la rencontre de ses coopératives (Sicaba et coopérative laitière de Yenne), et partenaires (@Forbio3, @Cluster_Bio)



La Coopération Agricole Auvergne-Rhône-Alpes
552 abonnés
2 sem. •

Diane Rivaton • 1er
2 sem. •

#Natexpo Lyon 2022 #Salon international du Bio

LCA ARA à la rencontre de son partenaire #Cluster Bio



La Coopération Agricole Auvergne-Rhône-Alpes
552 abonnés
2 sem. •

Diane Rivaton • 1er
2 sem. •

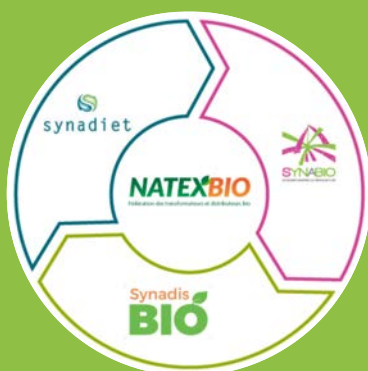
#Natexpo 2022 Lyon

LCA ARA à la rencontre de #FORÉBIO, Fédération des Organisations Economiques 100% Bio des agrobiologistes de France.

Chiffres clefs:
Forébio commercialise de 10% à 55% du marché Bio français selon les filières :

- > 25% du lait Bio
- > 50% de la viande Bio
- > 18% des fruits et légumes Bio
- > 25% des céréales et protéagineux Bio

Diane Rivaton (LCA ARA) a rencontré Bernard Roby, vice-président de Forébio et éleveur Bio dans le Nord Dordogne avec 120 mères Limousines et 120Ha. Producteur de veaux sous la mère Bio auprès de sa coopérative Bio du Sud-Ouest Le Pré Vert



Natexpo est le salon de La Fédération Natexbio, qui représente un secteur en expansion, réglementé, encadré, certifié, labellisé.

Natexbio est la fédération des transformateurs et distributeurs spécialisés Bio.

Elle représente à la fois les entreprises de production et de transformation de matières premières bio ainsi que les entreprises de distribution de produits bio (magasins spécialisés bio et grossistes bio) puisqu'elle regroupe **3 syndicats professionnels** : **Synadinet** (Syndicat National des Compléments Alimentaires), **Synabio** (syndicat professionnel des entreprises de la bio (transformateurs et distributeurs) et **Synadis Bio** (syndicat professionnel des magasins bio). ■

Accompagnement financier de vos projets Bio : 2 informations susceptibles de vous intéresser !

1/ Nouveau Fonds ESFIN Gestion

Vient d'être dévoilé la création de **BIO FILIERES DURABLES**, le premier fonds d'investissements à impact 100% dédié aux filières de l'agriculture biologique.

Il a vocation à accompagner les opérations de développement comme de transmission des acteurs de l'amont à l'aval des filières selon une approche durable.

Plus d'infos [ICI](#).



2/ Nouvel Appel à projets Fonds Avenir Bio

L'Agence Bio nous informe du lancement de l'**Appel à projets n°23 du Fonds Avenir Bio, ouvert jusqu'au 31 mars 2023**.

Le Fonds Avenir Bio :

Objectif : **Insuffler et soutenir** des projets de développement des filières biologiques françaises → structuration des filières AB

Fonctionnement : **Appel à projets**

Cible : Accompagner financièrement des opérateurs économiques ayant des **projets collectifs** → complémentarité des partenaires de l'**ensemble de la filière (amont et aval)**, engagés sur 3 années, et ayant des **objectifs de développement des surfaces et de la production en AB en France**.

Il complète des dispositifs d'aides publiques existants (crédits des collectivités territoriales, crédits FEADER, crédits d'animation DRAAF, crédits des Agences de l'Eau, aides aux investissements de FranceAgriMer...).

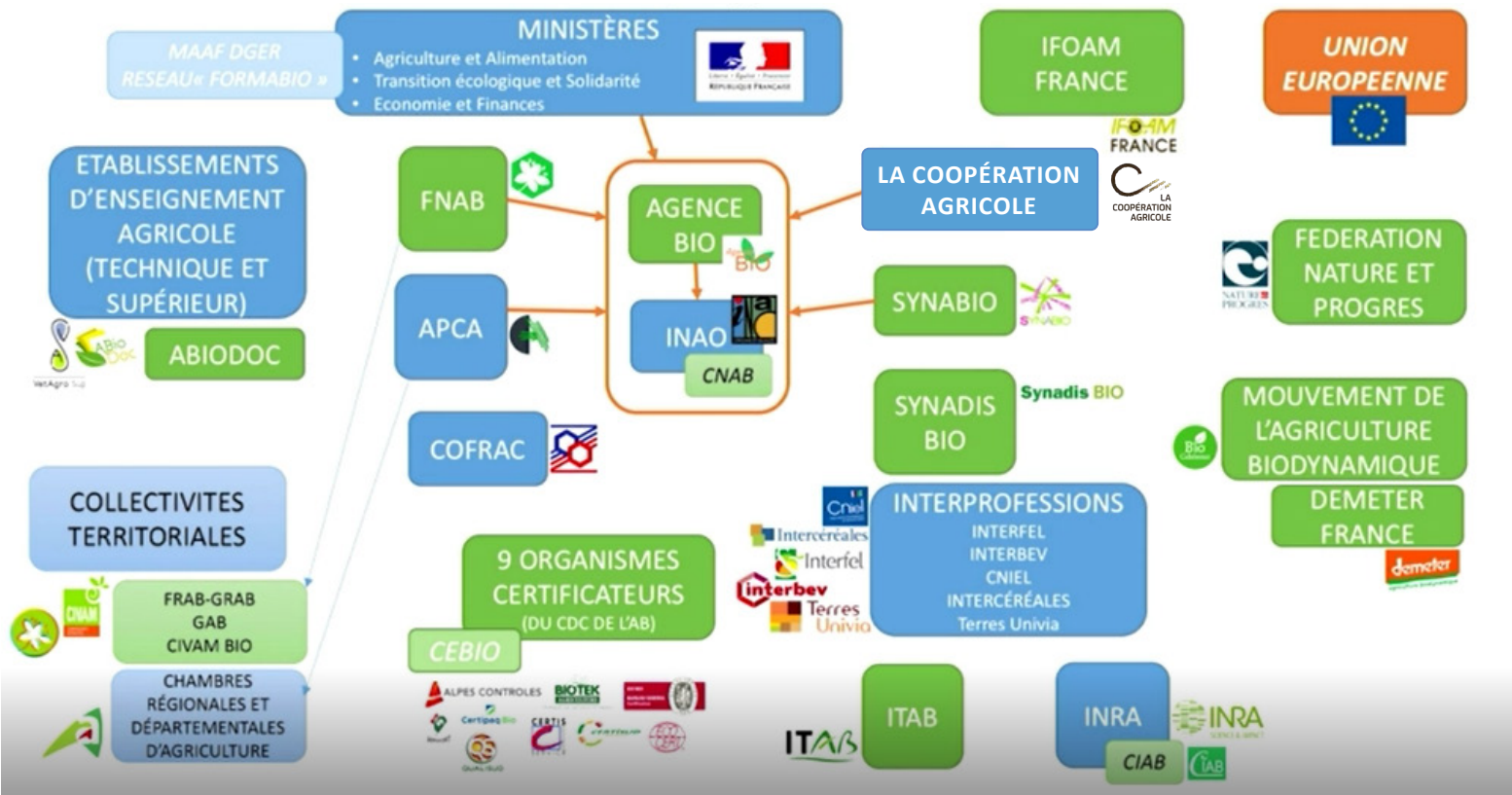
Vous pouvez vous renseigner sur le site Internet de l'Agence BIO [ICI](#) et en consultant le texte de l'AAP [ICI](#).

Vous pouvez également retrouver la présentation de ce dispositif dans le replay de notre Webinaire LCA de juillet 2022 consacré aux fonds Bio [ICI](#).



ACTUALITÉS INTERNATIONALES ET NATIONALES

Les structures d'encadrement, d'appui et de contrôle de l'AB en France



Clés de lecture : En bleu = Structure généraliste en lien avec l'AB / En vert = structure spécialisée dans l'AB.

Source = MOOC BIO 2022.

Schéma modifié par La Coopération Agricole Auvergne-Rhône-Alpes.



Prenons de la hauteur pour mieux comprendre le cadre socio-professionnel de l'AB en France et où se positionnent nos coopératives.

Accompagnement des producteurs, structuration de nouvelles filières, partenariats de la production à la distribution, produits innovants bio et français... **les coopératives participent activement au développement de l'agriculture biologique.** A ce titre, **La Coopération Agricole est un acteur majeur** de la structuration des filières bio françaises. Sur nos 2 300 coopératives adhérentes, 750 sont engagées dans la production bio. Et à l'échelle de notre **région AuRA** sur nos 265 coopératives, **110 sont engagées en Bio : c'est toute la force de notre réseau coopératif !**

Il est important de noter également la place des **interprofessions**, lieux de concertations des acteurs investis sur une production agricole ou agroalimentaire, **où nos coopératives siègent**, et qui sont reconnues par le ministère de l'Agriculture ; cinq d'entre elles possèdent **une Commission Bio** : CNIEL pour le lait, INTERBEV pour la viande, INTERFEL pour fruits et légumes, INTERCÉREALES pour les céréales, et TERRE UNIVIA pour les huiles et protéines végétales.

Ce panorama permet de mettre en lumière, le positionnement stratégique de nos coopératives dans le canevas pour tisser et permettre le développement de l'agriculture biologique. Pour l'avenir, les défis à relever que sont la progression des surfaces, l'amélioration continue des pratiques et de la qualité des produits passeront par des solutions collectives ; les coopératives répondront présentes en continuant d'œuvrer activement au développement du secteur.

Sommet de l'Élevage 2022 : 1^{ère} édition de l'annuaire des compétences Bio AURA !

A l'occasion de la 31^e édition du SOMMET DE L'ÉLEVAGE qui s'est tenue du **4 au 7 octobre 2022** à Clermont-Ferrand, La Coopération Agricole Auvergne-Rhône-Alpes (LCA ARA) a présenté la **1^{ère} édition de l'annuaire des compétences Bio AURA**.

Cet annuaire est le fruit d'un travail collaboratif piloté par LCA ARA, en partenariat avec ABioDoc - VetAgro Sup, le Cluster Bio Auvergne-Rhône-Alpes, la Chambre régionale d'Agriculture Auvergne-Rhône-Alpes, la FRAB AuRA, le Pôle Bio Massif Central et le financement de la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes.

En tant que partenaires régionaux œuvrant à la valorisation du Bio, nous avons identifié un intérêt partagé de constituer un annuaire des compétences Bio en Auvergne-Rhône-Alpes. **L'objectif de cet outil est de rendre compte des ressources disponibles sur le territoire**, pour renforcer les actions menées par les uns ou les autres en lien avec l'AB. Cet annuaire a pour premiers destinataires les structures de développement de l'AB, acteurs des filières Bio, avec une volonté à terme d'être communiqué auprès de l'ensemble des opérateurs économiques.

Enfin, nous avons invité les différents partenaires à s'exprimer (à travers la réalisation d'une vidéo) en répondant à la question : « **En quoi cet annuaire a permis de mettre en avant votre réseau de compétences ?** ».

 [Découvrir la vidéo](#)



Consulter l'annuaire en cliquant sur l'image ci-dessus.

Vous pouvez également retrouver l'annuaire sur le site Internet de la [DRAAF](#).



Présentation de l'Annuaire par Patrice Dumas au Sommet de l'Élevage.



Bruno FERREIRA, DRAAF AuRA.



Les Focus web BioRéférences !

L'objectif général du projet BioRéférences est de lever, à travers une approche collective et innovante, un frein important au développement de l'AB sur le Massif Central : le besoin permanent pour tous les acteurs (de l'agriculteur au décideur public en passant par le conseil, la recherche, l'enseignement ou encore l'aval) de **références technico-économiques réactualisées** sur les systèmes de production biologiques.

Le Pôle Bio Massif Central, qui pilote le projet en association avec divers acteurs, a déployé des focus web afin de partager les travaux menés dans ce cadre. Les deux premiers focus Web de cet été ont été un succès et sont dorénavant accessibles en ligne :

- BioRéférences : Quels résultats pour les élevages bovins allaitants biologiques du Massif Central ? [Voir ou revoir ce replay](#)
- Santé animale : Gestion dans les élevages ruminants bio du Massif Central et contexte réglementaire. [Voir ou revoir ce replay](#)

Pour être informé(e) des prochains rendez-vous Focus web, [inscrivez-vous ici](#) !

Pour plus d'infos : **Aurélie BELLEIL**, chargée de mission Pôle Bio Massif Central , Tél. 04 73 98 69 56.

Formation gestion de la fertilité des sols en AB de l'Isara Conseil

PAR DIANE RIVATON ET EUDES AARNINK.

Le sol est à la base de toute production agricole et l'importance de bien comprendre son fonctionnement est de plus fortement mis en évidence avec les changements de pratiques agricoles observés ces dernières années (baisse des fertilisants chimiques, conversions en AB...).

En Agriculture Biologique, les intrants chimiques étant interdits, le maintien de la fertilité des sols (re)devient donc un objectif principal pour garantir la nutrition des plantes. Cela implique une bonne compréhension de ses grands principes et des points de vigilances dans le cadre de l'activité agricole.

La fertilité des sols se décompose en 3 grands piliers :

- La fertilité chimique, qui témoigne de la capacité du sol à fournir les éléments minéraux nécessaires à la bonne croissance de la plante,
- La fertilité physique, liée à la structure du sol, elle témoigne d'un terrain favorable à l'enracinement des plantes, mais également à la circulation des fluides (eau et air) nécessaires à la vie du sol,
- La fertilité biologique, qui témoigne de la présence d'un cocktail d'organismes vivants jouant leurs rôles dans la minéralisation des matières organiques et dans le maintien de la santé des plantes...

Pour mieux comprendre les interactions entre le sol, les plantes et les activités agricoles, Isara Conseil propose une formation d'une journée sur l'approche globale de la fertilité des sols et ses spécificités en agriculture biologique.

Cette formation a pour objectif de :

- Comprendre et maîtriser les processus de fonctionnement des sols
- Acquérir une vision claire sur la diversité des sols et comprendre la notion de « sol vivant »
- Comprendre l'impact des pratiques culturales sur l'activité biologique et la qualité des sols
- Appréhender le sol par les méthodes du profil cultural et du test bêche
- Identifier les leviers d'action mobilisables dans les exploitations agricoles pour maintenir ou améliorer les rendements et les qualités des cultures

Déroulement de la journée :

Matin, en salle

- Fonctionnement et approche globale des sols
- Description des organismes du sol et de leurs fonctions
- Influence des pratiques agricoles sur les compartiments physiques, chimiques et biologiques du sol
- Méthode d'évaluation de la qualité des sols

Après-midi, sur le terrain

- Apprentissage du test bêche pour caractériser la structure du sol
- Etude d'un profil cultural afin de relier la formation théorique à un cas d'étude pratique : visualiser l'influence des pratiques agricoles sur la qualité des sols et observer l'activité des organismes du sol.

Des liens avec les techniques de travail du sol en AB, les effets des alternatives innovantes sur la fertilité du sol, les performances des cultures... sont faits tout au long de cette journée.

Co-rédaction par Diane RIVATON, LCA ARA et Eudes AARNINK, consultant-formateur en Agronomie & Agroécologie à ISARA Conseil.

Prochaine formation à Lyon - Agrapole le 3 novembre 2022 !

"L'approche globale des sols et ses spécificités en agriculture bio".

Renseignements et inscription : [ISARA Conseil](#) et auprès de **Valérie MANN** : vmann@isara.fr



LSA | 26/07/2022

La viande bio doit trouver un équilibre entre l'offre et la demande

Dans son Observatoire des Viandes Bio 2021, Interbev indique que la filière doit faire face à de nouveaux enjeux : la production augmente mais la demande recule.

Après une période exceptionnelle marquée par la crise sanitaire, les achats de produits bio en GMS reculent. Et la viande bio ne fait pas exception. Si la filière, qui représente 5,3% du marché du bio, enregistre de la croissance, elle est cependant moins importante qu'en 2020, en raison d'un contexte plus difficile au 2nd semestre.

Baisse des ventes de 9 % en GMS

Selon l'Observatoire des Viandes Bio 2021 d'Interbev, la production a augmenté en moyenne de 10% en 2021, mais les ventes ne suivent pas la même tendance. En magasins spécialisés elles se maintiennent (+4%), progressent dans les boucheries artisanales (+7 %) et en vente directe (+10%), mais elles chutent en GMS (-9%), le premier circuit de distribution pour ces produits. La courbe de production toutes espèces confondues a donc continué de progresser et l'objectif de doubler les volumes en 5 ans est désormais atteint. Cependant, les opérateurs restent prudents et précisent que 2022 s'annonce moins favorable en raison d'un contexte compliqué (flambée des prix de l'aliment, hausse des prix d'achat des animaux, du transport, de l'énergie et des emballages). L'enjeu des prochains mois va être de s'adapter pour limiter le déclassement et le stockage tout en ne pénalisant pas le potentiel de production dans l'hypothèse d'une reprise de la consommation.

Campagne de promotion de la viande bio

Ainsi, face aux changements de comportements des consommateurs, des actions initiées par la Commission Bio d'Interbev pour valoriser les viandes bio auprès des distributeurs vont se poursuivre en 2022, avec, notamment la mise en place d'une grande campagne de promotion de la viande bio, pilotée par l'Agence Bio et soutenue par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. Déployée du 30 mai à l'automne 2022, elle vise à interpeller le consommateur pour lui rappeler que la consommation de produits issus de l'agriculture bio est une contribution à la préservation de l'environnement et de la biodiversité. ■

RÉFÉRENCE AGRO | 26/07/2022

« Le Planet-Score n'est pas seulement une étiquette : c'est une trajectoire », Sabine Bonnot, porte-parole du collectif Planet-Score

Le Planet-Score est un outil d'évaluation et de transition » Jérôme Caillé, administrateur de Terrena et président de Terrena Bio : « Nous travaillons depuis longtemps sur le scoring environnemental de nos produits et l'approche du Planet-score nous paraissait cohérente, c'est pourquoi nous avons adhéré au nom de Terrena Bio. Le Planet-score révèle les points d'amélioration, c'est un outil d'évaluation. Nous ne cherchons pas forcément à obtenir du A partout, l'intérêt pour nos produits est avant tout d'améliorer les critères biodiversité et pesticides. Et cela demande peu d'effort finalement ! L'approche du Planet-score constitue un véritable outil de transition en encourageant l'évolution des pratiques agricoles. Récemment, nous avons également mis quelques produits La Nouvelle Agriculture en test, car nous pensons que l'approche peut améliorer l'affichage de notre offre, notamment sur la moindre utilisation de médicaments et l'attention portée au bien-être en élevage. À l'automne, nous afficherons la notation Planet-score sur toutes nos volailles bio. » ■

AGRA | 25/07/2022

Ce que la science sait du bio

D'après la littérature scientifique et les chercheurs, les preuves des atouts du bio s'accumulent. En matière de biodiversité, le consensus est désormais établi, mais les émissions de gaz à effet de serre des bio seraient aussi moindres à l'échelle de l'exploitation, malgré des incertitudes sur les conséquences d'un développement à grande échelle. Côté santé, les effets de pesticides interdits en bio ont été démontrés chez les professionnels, mais des éléments manquent encore sur les consommateurs.

Le match se joue lentement, point par point, à mesure que la recherche se consolide. De quels atouts la bio peut-elle réellement se prévaloir par rapport au conventionnel ? Dans un rapport publié fin juin et dédié à la bio, la Cour des comptes rappelle toute l'importance de l'exercice. Des effets négatifs réduits sur la santé ou l'environnement, ou encore des atouts renforcés, représentent « un bénéfice pour la collectivité, qui n'est pas pris en compte par le marché, mais qui peut l'être par une politique publique ». Comprendre, entre les lignes, que l'Etat doit soutenir les systèmes les plus vertueux pour le bien commun. [...]

>> [Lire l'article complet en ligne](#) ■

JOURNAL DES ENTREPRISES | 05/09/2022

La coopérative Terrena signe un contrat de crédits indexé sur des critères RSE.

La coopérative basée à Ancenis en Loire-Atlantique Terrena (5 Md€ de CA, 13 380 salariés) anticipe le refinancement de sa dette en signant un contrat de crédits d'un montant de 535 M€. Ce financement d'une durée de 5 ans (assorti d'une clause d'extension d'un an) permet de refinancer la dette existante et d'assurer un socle de financement pour poursuivre le déploiement du projet stratégique Terrena 2030 et réaliser les investissements associés. Terrena a par ailleurs tenu à matérialiser son engagement pour le développement d'une Agriculture à Impacts Positifs en incluant dans le contrat de crédits une dimension RSE (Responsabilité Sociale et Environnementale). La marge de financement sera à l'avenir en partie indexée sur des critères à impact social et environnemental tels que la réduction des émissions de gaz à effet de serre, le développement des surfaces d'agriculture biologique, le respect du bien-être animal et l'engagement de ses collaborateurs. ■

L'USINE NOUVELLE | 08/08/2022

Entre fin des pesticides et essor du bio, comment les producteurs de moutarde font face à la pénurie

Les pots de moutarde ne devraient pas faire leur retour en nombre sur les étagères avant 2023, selon les professionnels du secteur. La faute au réchauffement climatique, à la guerre en Ukraine et à l'interdiction d'insecticides ; mais de nouvelles variétés plus résistantes et l'essor de l'agriculture bio pourraient redresser la filière sur le long terme.

« On connaît le problème depuis août 2021. Ça fait un an qu'on sait qu'on va manquer de moutarde et qu'on le dit. » La pénurie actuelle de pots de moutarde sur les étagères des supermarchés est tout sauf une surprise pour Luc Vandermaesen. Le directeur général de Reine de Dijon et président de l'Association moutarde de Bourgogne l'explique par la récolte de 2021, "très mauvaise" en France... et au Canada : « Un dôme de chaleur en juillet 2021 a décimé la moitié de leur récolte de graines brunes, dont on se sert pour la moutarde de Dijon », explique-t-il. Les plaines canadiennes se trouvant sous la neige en avril et en septembre, les graines de moutarde constituent la plante idéale à cultiver entre temps. Le Canada représente à lui seul 70% des importations de moutarde en France, qui produit le tiers restant. En Bourgogne, un hiver froid et humide l'an dernier, ainsi qu'un coup de gel début avril 2021, ont endommagé les cultures. Conséquence de quoi, la production de Reine de Dijon a ainsi baissé d'un quart sur le premier semestre 2022, et de moitié sur le seul mois de juillet. Si la production française attendue cette année est nettement meilleure (18 quintaux par hectare en Bourgogne, soit un tiers de plus que d'habitude), les industriels ne recevront pas les graines de moutarde avant la deuxième quinzaine de septembre. « Cela va rester tendu jusqu'en 2023 », estime Luc Vandermaesen. D'autant qu'au Canada, la récolte de cette année a été semée avec trois semaines de retard, en raison de neiges tardives.

Une accumulation d'"accidents climatiques" depuis plusieurs années.

Les industriels français ne font traditionnellement pas appel à l'Ukraine et à la Russie, pourtant troisième et quatrième exportateurs de graines de moutarde, car leur variété sert surtout à la moutarde jaune utilisée par les Américains ou les Allemands. La guerre en cours sur le sol ukrainien a néanmoins de lourdes conséquences puisqu'« on aurait pu leur passer commande en temps normal, ils sèment au mois d'avril », souligne le directeur de Reine de Dijon. Les bouleversements du climat ont également leur part dans les difficultés de la filière, et pas seulement au Canada. Depuis 2016, Damien Beaumont, vice-président de l'Association des producteurs de graines de moutarde en Bourgogne (APGMB), et lui-même à la tête de 800 hectares, constate qu'« on accumule les accidents climatiques comme la sécheresse, les orages de grêle au printemps ou le gel ». Les floraisons survenant de plus en plus tôt du fait

du réchauffement, les cultures connaissent en effet des gelées tardives, qui peuvent les détruire. D'après le dernier rapport du GIEC, 8% des terres agricoles deviendront inadaptées si le climat se réchauffe de 1,6 degré d'ici 2100 (1,1 degré a déjà été gagné), et 30% dans le scénario catastrophe où le thermomètre augmenterait de 4,4 degrés.

Le phosmet, insecticide-star des producteurs de moutarde. La filière conventionnelle s'inquiète en outre de « la restriction des produits phytopharmaceutiques d'année en année », dans les mots de Damien Beaumont. Le thiaclopride, suspecté d'être nocif envers les abeilles, a ainsi été interdit en France aux côtés de quatre autres néonicotinoïdes en septembre 2018. L'interdiction du phosmet au niveau européen est elle aussi particulièrement regrettée, car ce pesticide était jugé très efficace pour lutter contre les altises, un ravageur qui s'en prend aux feuilles. « On a fait une demande de dérogation, mais la réponse devait nous parvenir fin juillet... », s'alarme Damien Beaumont. L'insecticide peut encore être utilisé jusqu'au 1^{er} novembre pour traiter les attaques d'altises de l'automne, « mais son utilisation est limitée à trois kilos dans l'année, nuance le producteur, le rendant moins efficace ».

Les firmes agrochimiques, parfaitement au fait de la date butoir du 31 juillet, ont de plus arrêté leur production, ajoute-t-il. L'Agence européenne de sécurité des aliments soupçonne le phosmet d'être toxique pour la fonction reproductrice. « Les mécanismes d'homologation des pesticides souffrent de nombreuses failles bien documentées. Lorsqu'un pesticide finit par être interdit, c'est que sa toxicité a été plus que démontrée », argumente Elyne Etienne, spécialiste des politiques agricoles et alimentaires auprès de l'association Les Amis de la Terre.

Plus de piquant, de protéines... Les nouvelles variétés concentrent tous les espoirs.

Si les pesticides sont condamnés à disparaître, d'autres méthodes de synthèse se sont développées depuis. L'APGMB travaille depuis 20 ans avec les antennes dijonnaises de l'Institut national de recherche pour l'agriculture et d'AgroSup. A chaque ensemencement, de nouvelles variétés de graines de moutarde sont testées. « On a essayé de développer la vernalisation, c'est-à-dire la résistance au gel », analyse Damien Beaumont. L'ensemencement se faisant autrefois au printemps, les cultures subissaient les assauts des méléagères, des insectes qui se nourrissent du pollen des fleurs. Des variétés résistantes au froid, mais aussi aux insectes, avec davantage de protéines et de piquants, ont donc été conçues pour que les semis aient lieu au mois d'octobre. « Au moment où la plante fleurit, la pression des insectes est moins forte », se réjouit le producteur. De fait, les producteurs bourguignons sont aujourd'hui les seuls à semer leurs graines de moutarde à l'automne, et non au printemps comme au Canada. Pour l'heure, le travail se poursuit avec les chercheurs : huit variétés de graines de moutarde sont actuellement en phase de test dans les champs de Bourgogne, et cinq autres sont en cours de développement. « On arrive au bout

des méthodes phytopharmaceutiques, considère Damien Beaumont. C'est la génétique qui nous sauve. »

L'agriculture bio pour changer de modèle et "retrouver le plaisir du métier".

En attendant que les nouvelles variétés triomphent des ravageurs, l'agriculture biologique apparaît comme une réponse possible. « Pour se passer de pesticides, c'est l'ensemble de notre modèle agricole qu'il faut revoir, en diversifiant les cultures, en organisant des rotations plus longues, en ré-insérant des haies », liste Elyne Etienne. C'est ce qu'essaye de faire Jérôme Allais, responsable du pôle production de la coopérative de producteurs bio Corab, en Poitou-Charentes. 6 000 hectares de cultures dont les volumes sont planifiés et les prix garantis. « La moutarde s'inscrit dans ce contexte car c'est une culture intéressante pour les rotations, décrit Jérôme Allais. C'est une plante crucifère, comme le colza, or on a besoin d'une rotation diversifiée pour éviter la multiplication des ravageurs. » Parmi ses techniques contre les altises et les méléagères, la première consiste à éviter de concentrer les semis de moutarde sur un même terrain tout en les séparant du colza, afin de ne pas attirer les insectes. Des pièges sont ensuite placés dans les champs pour repérer les vols d'altises en septembre et ne semer les graines de moutarde qu'après. « On utilise aussi des plantes compagnes, comme la féverole, une légumineuse semée en association avec la moutarde qui va brouiller les repères de l'insecte », détaille le responsable de production. Plus à l'Est, dans le Limousin, « la présence importante de forêts sont autant de haies végétales ou de barrières, qui vont attirer les bêtes », vante Gaël Brabant, patron de l'entreprise Delouis, qui transforme des graines de moutarde bio en partenariat avec AB Développement, producteur de semences. Malgré ces méthodes, « on accepte que les ravageurs déciment une partie de la récolte », reconnaît-il. L'agriculture biologique oblige encore à des rendements plus faibles, des investissements de départ plus importants et plus de main-d'œuvre. « La période de conversion vers le bio [de trois ans] est imposée par le règlement européen, car produire bio, c'est changer de système », développe Jérôme Allais. « Dans l'agriculture biologique, il faut une rotation des cultures non pas tous les trois ans comme en conventionnel, mais tous les sept ans », complète Gaël Brabant, pour laisser aux sols le temps de se régénérer sans le coup de pouce des pesticides. De plus en plus d'agriculteurs se lancent néanmoins dans l'aventure, motivés par un prix du bio qu'ils estiment plus rémunérateur, et une certaine lassitude : « Les produits phytopharmaceutiques, j'en avais fait le tour au bout de 30 ans, raconte Damien Beaumont, dont la prochaine récolte de graines de moutarde sera 100% bio. En agriculture biologique, on retrouve le plaisir du métier avec plus d'agronomie et d'efficacité. » S'il faudra encore patienter pour résorber la pénurie de graines de moutarde, les vocations pour le bio, elles, fleurissent déjà. ■

RÉFÉRENCE AGRI | 05/09/2022

Rentrée politique : le Gouvernement précise ses priorités pour l'agriculture

Faire de la France la première économie décarbonée, c'est l'objectif affichée par le Gouvernement, à l'issue d'un séminaire organisé le 31 août. **L'adaptation des filières au changement climatique**, le sujet de l'eau ou celui du carbone font partie des priorités affichées pour le secteur agricole. Pour le Gouvernement aussi, c'est la rentrée ! À l'issue d'un séminaire organisé le 31 août, la Première ministre, Elisabeth Borne, a présenté les priorités de l'exécutif, **avec en tête de liste, la transition écologique**. L'objectif affiché est, pour la France, de « devenir la première grande économie décarbonée », en mobilisant l'ensemble des grands secteurs économiques dans cet effort. Une « bataille » qui concerne le secteur agricole, comme le précise un document listant les chantiers du Gouvernement pour les prochains mois, secteur par secteur. Sur le plan environnemental, le Gouvernement cite l'adaptation des filières agricoles aux impacts du changement climatique, la déclinaison des conclusions du Varenne, **la structuration des filières**, ou encore le développement des puits de carbone.

Bio, pesticides et bien-être animal D'autres sujets agricoles sont cités comme prioritaires. Le renouvellement des générations, le pouvoir d'achat des agriculteurs, l'accès à une alimentation saine et durable (via notamment la mise en place d'un chèque alimentation durable, le développement des PAT et **l'augmentation de la part des aliments bio et durables en restauration collective**), la protection des consommateurs (en réduisant l'exposition aux pesticides ou en créant une police unique de sécurité sanitaire des aliments), et le bien-être animal sont ainsi sur le haut de la pile des dossiers de l'exécutif. Enfin, les enjeux liés à la lutte contre l'artificialisation des sols, la réduction de la pollution de l'eau et de l'air, la finalisation de la **stratégie nationale biodiversité**, la révision de la **Stratégie nationale bas carbone** en 2023 font également partie des priorités affichées. ■

VITISPHÈRE | 13/09/2022

Carrefour maintient son ambition sur le développement des vins bio

Leader du bio en GD, le distributeur veut continuer à animer le développement de l'offre dans le linéaire des vins en s'appuyant sur des contrats d'approvisionnement pluriannuels lissant les à-coups.

Exemple avec Tutiac à Bordeaux.

Toutes les attentes ne sont pas pressantes. Celles du consommateur pour le bio se sont refroidies dernièrement, avec des replis notables sur certains produits jugés accessoires comme le vin. Malgré tout, « je n'ai pas l'impression que l'on ait fait disparaître en 2022 les aspirations à mieux consommer pour la planète : les fondamentaux restent là » rassure Benoît Soury, le directeur du marché bio de Carrefour, en visite ce 8 septembre dans le vignoble bordelais pour la clôture du contrat d'aide à la conversion bio signé en 2019 avec l'union coopérative de Tutiac (520 adhérents pour 5 400 hectares de vignes).

Prenant en charge les surcoûts du passage en bio pendant les trois années de conversion, le partenariat avec Carrefour a fini de convaincre nos viticulteurs explique Stéphane Héraud, le président de Tutiac, qui souligne qu'avec cette incitation, les surfaces en bio vont atteindre 700 hectares certifiés en 2022 (avec l'arrivée de 550 ha). Et l'union coopérative compte certifier 20 % de son vignoble d'ici 2030 pour assoir la diversification de sa production (avec la moitié de sa production hors rouge AOP : blancs, rosés, IGP et VSIG...). Signe du virage de Tutiac en bio, le président et 4 vice-présidents de Tutiac sont actuellement engagés en bio (certification et conversion).

Plus-value

« *J'espère que la production bio sera plus valorisée, la bio implique des investissements et plus de temps de travail sur le tracteur. J'espère que les acheteurs le prendront en compte* » indique le vigneron Pascal Riveau, vice-président Tutiac dont les 20 hectares de vignobles en Blaye Côtes de Bordeaux achèvent leur conversion bio ce millésime 2022. « *On ne peut pas vendre raisins bio au prix du conventionnel : j'aime bien travailler, mais pas pour la gloire* » ajoute le viticulteur, accueillant dans ses vignes les équipes de Carrefour et Maison Johanès Boubée (filiale de Carrefour) et leur expliquant les enjeux du passage du conventionnel à la bio (gestion des traitements et de l'enherbement dans un climat humide). « *Vous êtes dans une région difficile pour le vin bio. C'est plus compliqué* » reconnaît Benoît Soury, qui entend le message tout en le désamorçant par la déclaration qu'il a l'habitude d'avoir une pièce et un mouchoir en poche pour répondre aux plaintes de ses fournisseurs. Alors que la situation commerciale du bio reste complexe, le distributeur veut voir des signes d'espoir dans le tassement actuel des ventes, après un début d'année difficile. « On est tous prêts à rallumer la mèche » pointe-t-il, rappelant que la transition environnementale est inscrite dans les statuts du groupe Carrefour, n°1 de la bio sur le marché de la grande distribution française (avec 3 milliards € chiffre d'affaires). Un leadership qui impose d'animer la filière bio selon Benoît Soury, en voulant pour exemple le partenariat avec les vigneron de Tutiac.

"Yoyo"

Prenant désormais la forme d'un contrat triennal de 25 000 hl de vin bio par an (avec des variations selon les aléas climatiques ou les évolutions commerciales), ce partenariat doit permettre d'assurer à chaque partie les approvisionnements/commercialisations sans spéculation/dévaluation des vins. « *Il faut éviter l'effet yoyo, qui n'est bon ni pour la production, ni pour le négoce avec de la spéculation quand on manque de volume et un prix proche du conventionnel quand il y en a trop* » résume Jean-Philippe Limito, le directeur marchandise pour maison Johanès Boubée, qui défend une vision à moyen-terme, étant persuadé qu'« *avoir un assortiment de vin bio permet d'amener aux vins des consommateurs plus jeunes* ». Manque de chance, ces clients ont un pouvoir d'achat plus affecté que d'autres populations par l'inflation actuelle note Benoît Soury, qui croit dans le rebond du vin, ne voyant qu'un effet de cycle dans la croissance actuelle des ventes de bières. ■

LES MARCHÉS | 14/09/2022

Lidl reconduit son contrat tripartite avec le groupement d'éleveurs Cirhyo

Le distributeur Lidl annonce la reconduction de son partenariat tripartite avec le groupement d'éleveurs Cirhyo et les industriels.

Pour la cinquième année, le distributeur Lidl vient de reconduire son contrat tripartite avec le groupement d'éleveurs Cirhyo et les industriels Tradival, ABC Industries et Salaisons du Maconnais. Il concerne 75 éleveurs porcins. A cette occasion, l'enseigne a revalorisé « le prix au kg de la viande issue de ces élevages afin de leur garantir une rémunération toujours plus juste tout en proposant aux clients des produits de qualité label Rouge et locaux », indique-t-elle dans un communiqué. Pour Philippe Chanteloube, directeur groupement Cirhyo : « depuis 5 ans, nous travaillons main dans la main avec Lidl et nous sommes heureux de pouvoir reconduire ce partenariat. Cette fidélité est pour nous une preuve de confiance. Alors que la filière porcine rencontre aujourd'hui de nombreuses difficultés, cette revalorisation du prix au kg de notre viande nous prouve à nouveau la volonté de l'enseigne d'être à nos côtés ».

Objectif : 100% des volumes label Rouge dans la réduction de soja d'importation

En 2022, 40% des volumes label Rouge approvisionnés par Cirhyo sont concernés par la démarche entamée par Lidl avec Earthworm Foundation afin de proposer des rations réduites en soja d'importation. Lidl et Cirhyo souhaitent à terme déployer ce projet à la totalité des volumes label Rouge. ■

LES MARCHÉS, 16/09/2022

Bio Filières Durables, le premier fonds français de capital-investissement dédié à l'agriculture biologique

Esfm Gestion vient de boucler sa première levée de fonds à 23,5 millions d'euros pour créer Bio Filières Durables, un fonds entièrement dédié au financement de projets d'entreprises, de groupements de producteurs et de distributeurs spécialisés dans l'agriculture biologique. Esfm Gestion vient de boucler son premier fonds français dédié au développement et à la transmission des entreprises biologiques. Baptisé Bio Filière Durables, ce fonds d'Esfm Gestion a pour ambition de « participer à l'accélération du changement d'échelle du secteur en finançant les projets de développement des groupements agricoles, des transformateurs agro-alimentaires, des importateurs, des exportateurs, des négociants et des distributeurs engagés dans une démarche bio exigeante ». Il propose d'investir en fonds propres et en quasi-fonds propres. Le fonds accompagnera également les transmissions d'entreprises « dans un esprit de pérennisation de leur savoir-faire et de leur activité, et de préservation de leur ancrage local ». Le fonds a réalisé son premier closing à 23,5 millions d'euros, principalement auprès d'investisseurs institutionnels, de sociétés d'investissements, de Family Offices et de dirigeants engagés. La levée de fonds se poursuit pour attendre une capacité totale de 50 millions d'euros. ■

RÉFÉRENCE AGRO | 27/09/2022

Les coopératives de l'ouest font face à la crise du bio

Le secteur de l'agriculture biologique est en difficulté depuis plusieurs années. Comment les coopératives envisagent-elles la poursuite de leur engagement dans le bio ? Réponses au Space avec Cavac, Terrena, Eureden, Cooperl, Olga et Agrial.

La baisse des ventes de produits issus de l'agriculture biologique se confirme au premier semestre 2022. C'est ce qu'a dévoilé Loïc Guines, président de l'Agence Bio, à l'occasion d'une conférence organisée le 15 septembre au Space à Rennes par le réseau Initiative bio en Bretagne (IBB). Les chiffres font état d'une diminution de 8,3% en GMS et de 15% en magasins spécialisés, surtout pour les produits laitiers et les œufs. La part de marché des yaourts bio est ainsi passée de 7,1% en 2021 à 6,7% en 2022. « En GMS, ce sont les œufs en cage qui sont les plus demandés alors que les éleveurs sont en train de convertir leur élevage », regrette Loïc Guines.

Une inquiétude généralisée

Au Space, les opérateurs ne cachent pas leur scepticisme. « Nous avons des filières bio pour toutes nos productions, qui sont aujourd'hui en panne, reconnaît Jacques Bourgeois directeur de la Cavac. Cette situation est terrible. Notre stratégie de filière qualité est contrariée par la croissance du marché des produits banalisés. » La Cooperl avance doucement dans le bio. « Nous avons lancé une filière bio il y a trois ans en porcs et en céréales, indique Dominique Masson, responsable de l'action commerciale du groupe. Mais le marché est saturé en porcs et cela prend le même chemin pour les céréales. »

Les œufs et le lait sont particulièrement touchés. Arnaud Ménard, responsable filières à la laiterie Olga, ex-Triballat, reconnaît les difficultés du secteur : « La décroissance a commencé en 2019, avec le Covid, avec des baisses de consommation d'environ 9%. Le décrochage s'est poursuivi en 2020. Actuellement, nous notons une diminution de 10% de la demande. C'est considérable. Nous ne lançons pas de nouvelles conversions ».

Arrêt des conversions

L'arrêt des conversions est en effet la première réaction des industriels. « Nous allons soutenir les producteurs en agriculture biologique mais nous avons arrêté tout développement depuis deux à trois ans », confirme Ludovic Spiers, directeur d'Agrial. Sur les œufs, Eureden a bloqué le développement de la bio dès 2018 ! « Les signaux d'une baisse était déjà là. Cette réactivité nous a permis de ne pas déclasser un seul œuf ! », se félicite Daniel Haener, responsable filière œufs pour Eureden. Chez Terrena, les conversions en lait ont été stoppées en 2021 : « La coopérative va réunir le 29 septembre ses adhérents en lait bio pour discuter des perspectives », explique Pascal Balle, administrateur. De manière plus proactive, les acteurs entendent relancer la demande. « Dans une enquête que nous avons réalisée, nous avons noté que cette situation est liée à un changement de comportement dans le lieu d'achat de ces produits : les drive ou les plus petites surfaces où le bio est moins présent montent en puissance, explique Arnaud Ménard. Sur le lait, nous voyons que ce sont les gros acheteurs qui ont réduit leur consommation de bio. »

Séduire à nouveau les consommateurs

La campagne nationale "Pour nous et pour la planète, #BioRéflexe", a été lancée en juin par les acteurs du bio. « Nous nous sommes sans doute endormis sur nos lauriers, reconnaît Loïc Guines. Nous devons davantage communiquer sur les bienfaits de la bio, sur le logo et ce qu'il y a derrière auprès du consommateur », qui aurait moins confiance dans la bio qu'avant. « Le bio était un mot magique, explique Pascal Balle. Il a été remplacé par "local" mais c'est plus subjectif. Nous voulons reprendre la parole sur ce qu'est le bio, les cases qu'il coche sur la santé, la qualité, l'environnement ».

Éviter la surproduction

Pour Eureden, le problème ne vient pas de la consommation mais d'une surproduction « À nous d'assurer des débouchés sûrs aux agriculteurs qui se convertissent, martèle Daniel Haener. La seule solution est la contractualisation. » Quoiqu'il en soit, les opérateurs ne se découragent pas. « Dans Terrena bio, nous nous sommes fixés comme objectif une hausse de surfaces de 5% par an, indique Pascal Balle. C'est ambitieux, en corrélation avec les objectifs de 18% de bio en France, mais nous poursuivons sur cette trajectoire ». ■

RÉFÉRENCE AGRO | 19/09/2022

Le silo d'Aquitabio, inauguré

Près de 150 personnes se sont réunies le 16 septembre à Beauvoir-sur-Niort (79) pour inaugurer le premier silo d'Aquitabio.

Créée en février 2019, la SAS Aquitabio regroupe cinq partenaires : Cap Faye sur Ardin, CEA Loulay, Océalia, Union Entente Agricole et Sèvre et Belle. Les travaux du silo de Beauvoir-sur-Niort, dans les Deux-Sèvres, avaient débuté en septembre 2020 : l'inauguration a eu lieu le 16 septembre, en présence de près de 150 personnes. Ce silo de nouvelle génération, d'une capacité de 11 500 t, dispose de 30 cellules de stockage. Il est doté de moyens de séchage, nettoyage et conservation permettant d'assurer toutes les garanties de qualité requises par les clients. Le président d'Aquitabio, Philippe Merle – également directeur du pôle agriculture chez Océalia – a rappelé « qu'Aquitabio avait investi 6 M€ dans la construction de ce silo et bénéficié de subventions à hauteur de 1,2 M€, de la part de la région Nouvelle-Aquitaine ». ■

LES ECHOS | 04/10/2022

Bio : la filière relativise la baisse de la consommation

Pour sauver les terres agricoles, il faut alléger leur taxation selon une étude

Le système de taxation des terres agricoles, très lourd en France, incite leurs détenteurs à les vendre à des acquéreurs qui les destinent à d'autres usages, selon une étude de la Fondation pour la recherche sur la biodiversité. Le « zéro artificialisation nette » (ZAN) des terres visé pour 2050 par la loi climat et résilience de 2021 a devant lui un redoutable obstacle : le cadre fiscal propre au monde agricole. Une note d'analyse très documentée, produite sous l'égide de la Fondation pour la recherche sur la biodiversité (FRB), estime qu'il est « incohérent » et même « contradictoire » avec l'objectif qui a été fixé pour protéger la biodiversité.

La France présente la singularité européenne d'appliquer toutes les taxes liées à la détention et/ou à l'exploitation de terres agricoles en vigueur dans le périmètre de l'UE. Elles sont sept au total : celles perçues sur le revenu (impôt sur le revenu et prélèvement sociaux) et les autres (taxe foncière, taxe pour frais de chambre d'agriculture, les deux taxes sur les droits de mutation à titre, impôt sur la fortune immobilière).

« Zone de rendement négatif »

Ce carcan fiscal n'a cessé de se resserrer aux cours des deux décennies passées, alors qu'un peu partout en Europe la pression fiscale a plutôt tendance à diminuer. Conséquence : « cette taxation plus forte des terres agricoles françaises vient diminuer leur rentabilité après impôt, voire la fait entrer en zone de rendement négatif », expliquent les auteurs de cette étude, Guillaume Sainteny et Louise Dupuis. Principale raison, les impôts pratiqués en France, s'appliquent sur des loyers de fermage bien plus faibles (140 euros à l'hectare) - essentiellement car ils sont encadrés -, que chez ses voisins (jusqu'à 800 euros aux Pays-Bas). Ils pèsent donc beaucoup plus lourd. Les terres agricoles ne rapportant rien, leurs détenteurs sont

plus que tentés de les vendre ou de les artificialiser pour en obtenir plus de rendement, poursuit l'étude. Une seconde voie dans laquelle l'Etat les pousserait indirectement à s'engager en soutenant les promoteurs de fermes solaires et éoliennes qui leur versent un revenu pour opérer sur leur sol. Par ses multiples interventions, l'Etat perturbe le jeu marché et pousse à une artificialisation des terres, soutiennent les chercheurs de la FRB.

Ecofiscalité incitative

Surtout qu'à ce premier facteur d'artificialisation s'en ajoute un autre, le prix « extrêmement bas en France » des surfaces agricoles qui résulte de leur taxation. L'hectare non loué y vaut en moyenne 6.000 euros, contre 21.000 euros en Allemagne, voir 63.000 euros aux Pays-Bas. Ces prix élevés ralentissent l'urbanisation des terres agricoles. Pas dans l'Hexagone où ils sont faibles et où l'artificialisation progresse en moyenne plus vite. La fiscalité agricole « à la française », qui remonte à l'après-guerre, a rempli son double rôle : faciliter l'accès à la terre pour les paysans et moderniser les exploitations. Mais aujourd'hui, il n'est plus équilibré, estiment les deux experts de l'IFRB. « En 1945, les considérations relatives à l'environnement et à la biodiversité n'existaient pas » et « les questions de l'artificialisation de sols et de l'étalement urbain ne se posaient pas davantage », rappellent-ils. Les auteurs de l'étude formulent quatorze recommandations qui permettraient de corriger le tir. Y figurent, notamment, l'allongement de la durée d'exonération de cinq ans de la taxe foncière sur certaines terres (zones humides, cultures bio) ou sa révision à des fins plus sélectives dans plusieurs cas, comme le reboisement. Autre option, plus radicale, la note préconise une « écofiscalité incitative » basée sur la valeur écologique d'un terrain et des services environnementaux qu'il préserve et développe grâce à des pratiques agricoles responsables. ■

Votre contact

Diane RIVATON



Tél. 06 09 28 92 48

drivaton@ara.lacoopagri.coop

Réalisé avec le soutien financier de :

